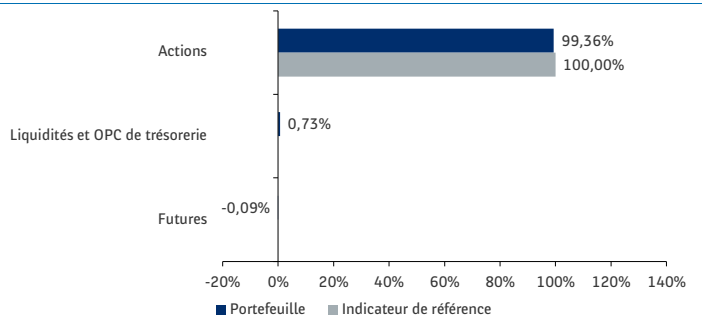


Structure du portefeuille

RÉPARTITION PAR NATURE DE TITRE EN % DE L'ACTIF NET



Hors bilan : Futures -2,43%

INDICATEURS CLÉS

Nombre de titres en portefeuille	122
Exposition globale	99,36%
Risque spécifique (1 an)	1,20%
Risque systématique (1 an)	17,78%
Poids des 10 premiers titres	28,50%
Poids des 20 premiers titres	42,59%

OPC EN PORTEFEUILLE

Libellé	Catégorie AMF	% de l'actif net
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	Fonds monétaires à valeur liquidative variable court terme	0,56%

10 PRINCIPALES LIGNES EN PORTEFEUILLE

Libellé	Secteur	Pays	% de l'actif net
TOYOTA MOTOR CORP	Consommation discrétionnaire	Japon	4,40%
SONY GROUP CORP	Consommation discrétionnaire	Japon	4,27%
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP INC	Produits financiers	Japon	4,02%
HITACHI LTD	Industrie	Japon	3,32%
SOFTBANK GROUP CORP	Services de communication	Japon	2,41%
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	Produits financiers	Japon	2,19%
SUMITOMO MITSUI FINANCIAL GROUP INC	Produits financiers	Japon	2,19%
RECRUIT HOLDINGS CO LTD	Industrie	Japon	2,08%
NINTENDO CO LTD	Services de communication	Japon	1,86%
TOKIO MARINE HOLDINGS INC	Produits financiers	Japon	1,76%

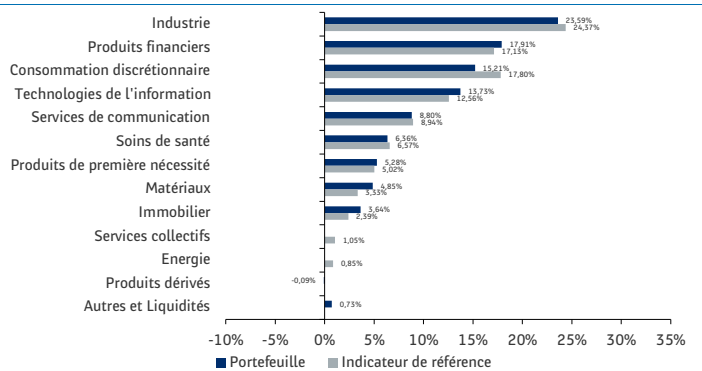
PRINCIPALES SUR-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf	Ecart
TAISEI CORP	0,80%	0,25%	0,56%
JAPAN POST BANK CO LTD	1,08%	0,53%	0,55%
NOMURA HOLDINGS INC	1,05%	0,50%	0,55%
MARUBENI CORP	1,30%	0,76%	0,55%
OMRON CORP	0,54%	-	0,54%

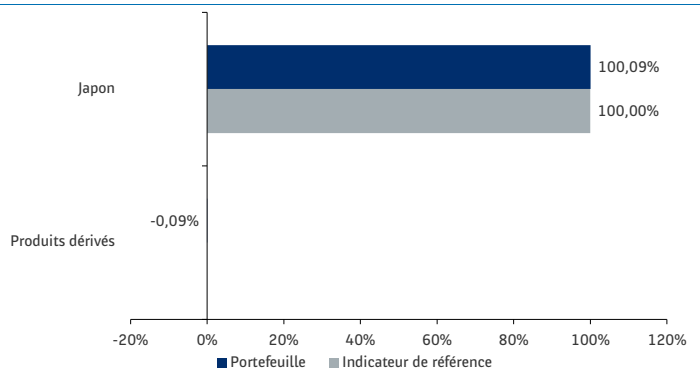
PRINCIPALES SOUS-PONDÉRATIONS EN %

Libellé	Poids dans le portefeuille	Poids dans l'indicateur de réf	Ecart
MITSUBISHI CORP	-	1,71%	-1,71%
ITOCHU CORP	-	1,58%	-1,58%
MITSUMI & CO LTD	-	1,34%	-1,34%
JAPAN TOBACCO INC	-	0,89%	-0,89%
SUMITOMO CORP	-	0,72%	-0,72%

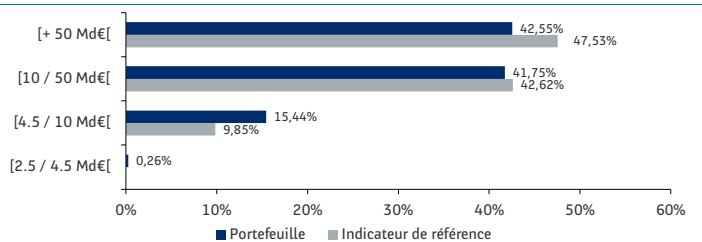
RÉPARTITION SECTORIELLE EN % DE L'ACTIF NET *



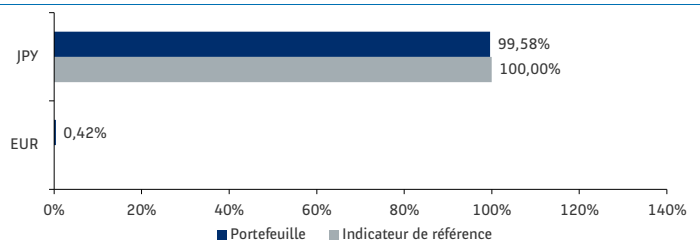
RÉPARTITION PAR PAYS EN % DE L'ACTIF NET *



RÉPARTITION PAR CAPITALISATION BOURSIÈRE *



RÉPARTITION PAR DEVICES EN % DE L'ACTIF NET *



* Réalisé par transparence ; la catégorie Autres et Liquidités regroupe les liquidités et les OPC non traités par transparence. Informations produites à titre purement indicatif (sans aucune valeur (pré)-contractuelle) ne constituant ni une sollicitation quelconque d'achat ou de vente de l'OPC ni une recommandation personnalisée : elles pourront être modifiées le cas échéant au cours de la gestion de l'OPC et ce, dans le respect de la réglementation applicable. LBP AM ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement prise ou non, sur la seule base des informations contenues dans ce document. Les DICl, prospectus et dernier document périodique sont disponibles auprès de LBP AM sur simple demande ou sur le site www.lbpam.com.

LBPAM ISR ACTIONS JAPON I

RAPPORT EXTRA FINANCIER AU 29 AOÛT 2025

PROFIL GREaT DU PORTEFEUILLE

Approche ESG	Amélioration de note ¹
Taux de retraitement de l'univers de comparaison	25%
Score GREaT moyen pondéré du portefeuille	6,96
Score GREaT moyen pondéré de l'univers de comparaison retraité ²	6,92

Le score GREaT est issu d'une méthodologie d'analyse ESG propriétaire du Groupe LBP AM. L'échelle du score GREaT est comprise entre 1 et 10, 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

¹ L'approche ESG dite en 'amélioration de note' consiste à obtenir un score GREaT moyen pondéré du portefeuille supérieur à celui de l'univers de comparaison retraité.

² L'univers de comparaison retraité correspond à l'univers duquel on a retiré un pourcentage d'émetteurs - correspondant au taux de retraitement de l'univers de comparaison - étant sur une liste d'exclusion applicable au portefeuille et/ou ayant les pires scores GREaT.

ESG : critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

Pour en savoir plus sur la composition de l'univers de comparaison, nous vous invitons à consulter le prospectus du fonds.

METHODOLOGIE GREaT



Gouvernance responsable

Encourager la diffusion des meilleures pratiques en termes de gouvernance d'entreprise et d'éthique des affaires.



Gestion durable des Ressources

Gérer durablement les ressources humaines ou naturelles : respect des droits de l'Homme, développement du droit du travail, relations durables avec les fournisseurs, protection de l'environnement.



Transition Énergétique

Maîtriser les risques climatiques en accompagnant le passage d'un modèle économique fortement carboné vers un modèle plus sobre et plus durable.



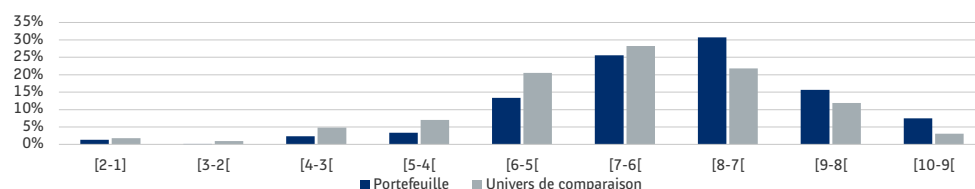
Développement des Territoires

Promouvoir des pratiques responsables répondant aux Objectifs de Développement Durables sociaux et créatrices de valeur pour l'ensemble des parties prenantes en lien avec la chaîne de valeur.

	Portefeuille	Couverture du portefeuille	Comparable	Couverture du comparable	Type de comparable
G - Gouvernance Responsable	5,91	100,0%	5,69	99,9%	Univers de comparaison
R - Gestion Durable des Ressources	7,10	100,0%	6,55	99,9%	
E - Transition Énergétique	6,95	100,0%	6,64	99,9%	
T - Développement des Territoires	6,64	100,0%	6,18	99,9%	

Le fonds ne prenant pas d'engagement de performance relatif à son comparable sur les piliers GREaT, la note du portefeuille peut être supérieure ou inférieure à celle de son comparable.

Répartition du portefeuille et de l'univers de comparaison par Score GREaT



Meilleurs Scores GREaT du portefeuille et Contribution de chaque pilier au Score GREaT de l'émetteur

Nom de l'émetteur	Poids dans le portefeuille	Score GREaT	G	R	E	T
KAO CORP	1,0%	10,00	7,2%	41,6%	13,0%	38,2%
OBAYASHI CORP	0,7%	9,95	13,0%	31,5%	16,4%	39,1%
NEC CORP	1,4%	9,64	20,6%	40,8%	7,9%	30,7%
OMRON CORP	0,5%	9,51	11,8%	26,1%	34,1%	28,0%
NOMURA HOLDINGS INC	1,1%	9,34	0,8%	23,6%	35,6%	39,9%

LBPAM ISR ACTIONS JAPON I

RAPPORT EXTRA FINANCIER AU 29 AOÛT 2025

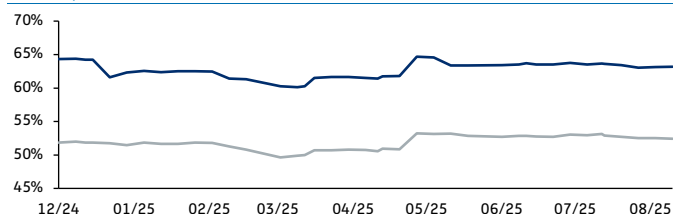
INDICATEURS DE DURABILITE DU PORTEFEUILLE

	Portefeuille	Engagement Minimum
Pourcentage d'Investissement Durable	57,5%	20,0%

Au sens du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), un investissement durable est un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Le pourcentage d'investissement durable présenté ici repose sur la méthodologie propriétaire du Groupe LBP AM, disponible en intégralité sur notre site internet : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Indicateur 1 - Environnement	Portefeuille	Comparable
Alignement net zéro	63,2%	52,4%
Taux de Couverture	100,0%	100,0%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 1



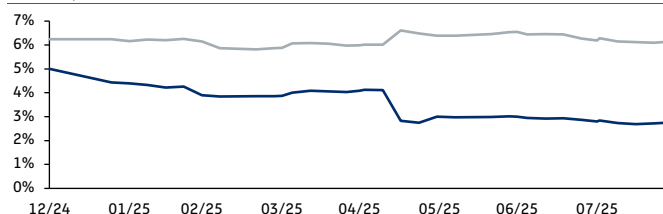
■ Portefeuille ■ Benchmark

Méthodologie de l'indicateur 1 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Trajectoire Net Zero Source(s) : CDP_TEMP	Part des entreprises dont les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre sont validés par SBTi.	%

Indicateur 2 - Social	Portefeuille	Comparable
Manque de diligence raisonnable	2,8%	6,2%
Taux de Couverture	99,1%	97,3%

HISTORIQUE DE PERFORMANCE DE L'INDICATEUR 2



Méthodologie de l'indicateur 2 :

Nom de l'indicateur et Source	Définition	Unité de mesure
Manque de diligence raisonnable Source(s) : MSCI	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme.	% AUM

Pour plus d'information concernant les méthodologies de calcul des indicateurs de durabilité et sur notre démarche d'investisseur responsable, veuillez-vous référer aux documents disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>
Le label ISR de l'Etat français, est valable pour une durée limitée et est sujet à une réévaluation. Par ailleurs, son obtention par l'OPC ne signifie ni que celui-ci réponde à vos propres objectifs en matière de durabilité ni que le label corresponde aux exigences des futures règles nationales ou européennes.

OBJECTIF EXTRA-FINANCIER DU PORTEFEUILLE

La démarche de gestion ISR du produit financier consiste à identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion.

Cette analyse repose sur la philosophie GREaT, propre à la société de gestion, articulée autour des 4 piliers suivants :

- La Gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein des émetteurs (équilibre des pouvoirs, rémunération des dirigeants, ou encore éthique des affaires).
 - La gestion durable des Ressources : ce pilier permet d'étudier les impacts environnementaux et la gestion du capital humain des émetteurs (qualité des conditions de travail et gestion des relations avec les fournisseurs).
 - La transition économique et Energétique : ce pilier permet d'évaluer la stratégie des émetteurs en faveur de la transition énergétique (démarche de réduction des gaz à effet de serre et réponse aux enjeux de long terme).
 - Le développement des Territoires : ce pilier permet d'analyser la stratégie des émetteurs en matière d'accès aux services de base.
- Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières (MSCI ESG Research, Moody's ESG et Ethifinance Ratings). La méthodologie mise en place permet de réduire les biais, notamment capitalistiques et sectoriels.

In fine, la société de gestion reste seule juge la qualité extra-financière d'un émetteur, qui est exprimée :

- Selon un score GREaT compris entre 1 et 10 – 10 représentant la meilleure qualité ESG d'un émetteur.

Par ailleurs, la société de gestion applique des exclusions sectorielles et normatives visant à limiter l'investissement dans les émetteurs ayant des impacts négatifs trop importants. Nos listes d'exclusions sectorielles incluent certains émetteurs de secteurs controversés comme le tabac, les jeux d'argent, le charbon, le pétrole et le gaz, selon les critères définis par la société de gestion. Notre liste d'exclusion normative est construite sur la base d'analyses des controverses ou allégations ESG et identifie les cas de violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. En complément du socle commun d'exclusion de la société de gestion, les portefeuilles détenteurs du label ISR de l'Etat Français sont en conformité avec les exclusions obligatoires listées dans son référentiel.